



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

88, avenue Saint-Patrick • Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0

Tél. : (418) 423-4000 • Téléc. : (418) 423-4150

coleraine@bellnet.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES - (VENTE D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN ARGO 1994)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

La **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE** sollicite des offres pour la vente d'un véhicule tout-terrain – ARGO - 1994. Cet équipement sera vendu tel que vu et sans aucune garantie. Le prix minimum demandé est fixé à 3 500 \$.

Voici les détails de l'équipement :

- Marque : ARGO;
- Modèle : V8943;
- Année : 1994;
- Poids : 465 kg;
- Couleur : Orange;
- Cabine de toile;
- Chenilles de 20 pouces;
- 8 pneus d'été, 8 pneus d'hiver et 3 pneus de rechange.

L'acquéreur devra prendre ledit équipement dans l'état où il se trouve au moment de la transaction, sans aucun recours possible contre la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Les personnes intéressées peuvent obtenir plus de renseignements, ou prendre rendez-vous pour voir ledit équipement, en communiquant avec le directeur des travaux publics, M. René Filteau, au (418) 423-4000 p.224.

La municipalité fixe le prix minimum à 3 500 \$ et elle ne s'engage pas à accepter, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissions devront être, faites par écrit dans une enveloppe cachetée portant la mention : « Soumission pour véhicule tout-terrain ARGO 1994 », et reçues à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, au 88 Avenue Saint-Patrick, Saint-Joseph-de-Coleraine, (Québec), G0N 1B0, **avant 11 h 00 le 25 janvier 2019.**

L'ouverture de soumissions aura lieu le 25 janvier 2019 à 11 h 00 à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Donné à Saint-Joseph-de-Coleraine, ce 10^{ième} jour de janvier 2019.


Martin Cadorette, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Cadorette, directeur général de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 21h 00, le 10^{ième} jour de janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^{ième} jour de janvier 2019.


Martin Cadorette, directeur général